

Correspondance entre territoires et identités : une construction patrimoniale ?

Véronique Boyer (*CNRS, Mondes Américains*) et Émilie Stoll (*IRD, UMR PALOC*)

Les travaux récents soulignent que ce qui est en jeu dans le champ contemporain du patrimoine est la transformation d'un bien ordinaire en bien remarquable, c'est-à-dire sa valorisation. De plus en plus d'études montrent comment, dans le monde, les collectifs sociaux et les institutions « fabriquent » du patrimoine. Ces processus sont extrêmement complexes, leur sens n'est pas univoque et ils peuvent faire l'objet d'élaborations et de réappropriations très diverses : par exemple, exploitation muséale ou touristique, gage de visibilité vis-à-vis de l'État ou de ses voisins. De la même façon, la nature même des médiateurs et des entrepreneurs qui jouent le rôle d'« embrayeurs » du patrimoine peut être très diverse (institution de l'État, ONG, mais aussi événement) et ceux-ci ne conservent pas nécessairement une place centrale dans les processus mis en œuvre. Il apparaît donc que, dès que l'on se place du point de vue des populations, l'idée de patrimonialisation peut être appropriée de multiples façons. Les chercheurs se retrouvent face à un large spectre de situations singulières, une multiplicité de conceptions du patrimoine, une circulation intense de concepts, des interactions entre de nombreux acteurs, et la formation de « communautés patrimoniales » dont les ethnogènes, les territoires administratifs, les AOC sont autant d'exemples.

Le déploiement par les États de politiques territoriales nous semble susceptible d'être appréhendé en ces termes. En effet, ces politiques « distinguent », c'est-à-dire, cherchent à valoriser certains espaces en leur conférant un statut administratif spécifique, en les affectant à un usage particulier (parc naturel, site archéologique, réserve indienne, district administratif, exploitation économique, etc.) et en leur attribuant des moyens humains et financiers propres. En d'autres termes, la mosaïque territoriale que l'on observe sur les représentations cartographiques correspond à un découpage juridique réel ou désiré, lequel se négocie à différentes échelles (du local à l'international) et entre différents acteurs (populations, tiers-secteur, institutions publiques, intérêts privés, organisations professionnelles, etc.).

Or, dans un contexte où « penser patrimoine » est devenu un leitmotiv pour cet ensemble très diversifié d'acteurs, on observe que dans de nombreux cas, la « distinction » (ou la valorisation) de territoires est fortement corrélée à des catégories institutionnelles fondées sur un postulat « identitaire » conjuguant des notions telles qu'« authenticité », « tradition » et « autochtonie ». De fait, les populations supposément dotées de certains attributs identitaires (ethnicité pour les Zoulous, savoir-faire pour les vignerons du Beaujolais, vestiges archéologiques pour les Indiens émergents, etc.) se voient attribuer un espace balisé au statut administratif correspondant (par exemple : un parc, une AOC, un site archéologique). L'inscription spatiale et l'énoncé de l'identité semblent ainsi imbriqués : le territoire valide ici l'identité en même temps que l'identité qualifie le territoire. Et tout le travail de la « mise en patrimoine » est de faire reconnaître cette concordance entre identité et territoire.

Dans ce numéro, nous souhaitons ainsi nous intéresser spécifiquement aux implications de cette injonction de concordance. Les contributions attendues pour ce numéro d'*Autrepart* exploreront à partir de cas précis issus des pays du Sud les dynamiques sociologiques des mises en patrimoines identitaires et territoriales, dans une perspective qui s'attache à restituer

les conditions de l'émergence de tels phénomènes. Elles s'inscriront dans l'un des trois axes de réflexion suivants :

1 – Stratégies des acteurs dans la mise en patrimoine. Pour s'imposer comme des acteurs dont l'action patrimoniale est légitime ou qui sont dignes de patrimonialisation, les populations locales et leurs relais élaborent des récits sur le passé et la tradition qui se veulent spatialement ancrés et incontestablement singuliers. Le processus de traduction, de négociation et de transformation est fonction de leur insertion dans un champ politique local et leur interlocution avec divers acteurs externes, institutionnels ou pas. Il vise à rendre incontestables leurs prétentions territoriales et la distinction de leur espace de vie vis-à-vis de voisins proches qui ne sont pas toujours des étrangers.

2 – Les superpositions territoriales et revendications identitaires concurrentes. On observe de plus en plus de situations où les positionnements identitaires des populations sont parfois contradictoires et conflictuels : certains groupes changent de statut juridico-légal, d'autres sont éventuellement traversés par des conflits internes qui impliquent des prétentions territoriales concurrentes. Il s'agira de décrire ces stratégies et positionnements au sein des possibilités ouvertes par l'émergence d'un champ patrimonial.

3 – Des formes d'autochtonie à géométrie variable. Les arguments sur l'autochtonie peuvent prendre différentes formes : de l'insistance sur un lien affectif, à l'ancrage en un lieu, ou l'insertion dans un réseau social. L'attribution de la qualité d'autochtone se révèle variable, négociée selon des alliances conjoncturelles, voire déniée. C'est à ceci que fait par exemple référence la différence entre « être ici » et « être d'ici ». En d'autres termes, à partir de combien de générations est-on considéré par ses voisins comme un « autochtone » légitime ? Et comment cela se traduit-il dans les discours des acteurs du patrimoine ?

Ce numéro thématique entend examiner les rapports entre identité et territoire qui se jouent autour de la patrimonialisation en croisant les terrains et les regards disciplinaires.

Les intentions de contributions (titre et résumé ne dépassant pas 1 000 signes)

doivent être adressées à la revue Autrepart

le 25 décembre 2016 au plus tard

Les auteurs seront informés courant janvier de l'acceptation ou du rejet de leur proposition et les articles devront être remis **le 31 mai 2017**

Les notes de lecture sur le thème du numéro

doivent être adressées à la revue Autrepart **avant le 30 septembre 2017**

Les articles doivent être écrits en français ou en anglais ; le titre, le résumé et les mots clés sont à donner dans les deux langues. Le Comité de rédaction accepte les manuscrits rédigés en espagnol et portugais, à charge pour l'auteur, quand le manuscrit est retenu pour publication, d'en assurer la traduction. Les manuscrits sont soumis à l'appréciation de deux référés anonymes. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par le Comité de rédaction.

Revue Autrepart – 45 rue des Saints-Pères – 75006 Paris

<http://www.cairn.info/revue-autrepart.htm>

Merci d'envoyer vos messages à la revue à : autrepart@ird.fr avec copie à revue.autrepart@gmail.com